

5-9-80

80306529

de

UNITÉ

B.T.

CODE UNITÉ

05298

PROCÈS-VERBAL N°

N° 845 / 1980.

DE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

N° PIÈCE

1

N° JUILLET

Premier

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

REFERENCES : C.M. 32600 N.A. / GEND T du 2 Août 1968 relative à la transmission aux Autorités des informations concernant les événements calamiteux, l'Ordre Public, la Sécurité Générale, l'Armée et la Défense Nationales.

OBJET : Apparition d'un Objet Volant Non Identifié " O.V.N.I. "

NOUS SOUSSIGNÉ(S) E. J. Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

à la Brigade de Gendarmerie de

CODE

VOUS L'EST ARTICLE(S)

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉS, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS

DATE HEURE

CE JOUR, Lundi huit septembre mil neuf cent quatre-vingt à 20 heures, Monsieur M. L. conducteur d'engin, domicilié à , porte à notre connaissance les faits suivants :

Depuis quelques mois, il effectue chaque jour le trajet en empruntant le C.D. à bord de sa voiture personnelle.

Le Vendredi 5 Septembre 1980 à 06 heures 15', en arrivant à quelques kilomètres de la Commune de , il a remarqué dans le ciel à environ 1 Km à l'Est du dit C.D. et à 200 mètres d' hauteur la présence d'un Objet Volant Non Identifié ( O.V.N.I. ). Il précise que cet objet, de forme circulaire d'un mètre de diamètre, de couleur violette, émettait à intervalles réguliers des faisceaux lumineux qui ressemblaient à des étoiles et qui s'éteignaient après une chute d'une dizaine de mètres.

La lumière émise éclairait la plaine et une partie du bois sur 1 Kilomètre environ.

Nous nous transportons sur les lieux.

CONSTATATIONS ET MESURES CONSERVATOIRES

D'après les dires de Monsieur M. , l'OVNI se trouvait au-dessus d'un bois et d'une plaine à 2, 800 Kilomètres au Nord de la Commune de et à 1 Kilomètre à l' Est du C.D. Coordonnées U.T.M. : 173-973 ( voir extrait de carte joint ).

Cet endroit est composé de plaines et bois. La plus proche demeure se situe à 1 Kilomètre environ. Ce lieu est dégagé et est visible à plusieurs kilomètres.

Le Vendredi 05 Septembre 1980 à 06 heures 15', le ciel était légèrement couvert. Il n'y avait pas d'intempérie, c'était le crépuscule. le matin

Les recherches entreprises 04 jours après l'apparition de l' O.V.N.I. n'ont donc apportées aucun résultat? Aucune trace, indice ou autre cause susceptible de prêter à confusion n'est découverte.

Aucune manœuvre militaire ou exercice quelconque n'a eu lieu dans le secteur au moment où Monsieur M. a aperçu l' O.V.N.I.

ENQUETE

Au bureau de la Brigade, nous Gendarme P. , entendons :

M. L. , âgé de 52 ans, conducteur d'engin, demeurant à , né le à , fils de feu J. et de M. , C. , marié, deux enfants, qui nous déclare :

Chaque jour, j'effectue le trajet où j'exerce mon profession

1	Mr le Préfet de
1	Mr le Général Cdt la Rég.Aér.
1	Mr. le Procureur de la République à
X 2	Mr. le Ministre des Armées, Direction de la Gie et de la J.M. à
	Archive transmise au Cdt groupement.

DATE DE CLÔTURE

LE 14/09/80.



\*\*\* de conducteur d'engin. Je quitte vers 05 heures 30' mon domicile en empruntant le G.D. et en utilisant mon véhicule personnel. \*\*\*

Le Vendredi 05 Septembre 1980 alors que je me trouvais à environ 3 à 4 kilomètres de la Commune de , en direction de cette localité, mon attention a été attirée par les faits suivants :

Je roulais à la vitesse de 80 Km/Heure environ lorsque j'ai aperçu à un kilomètre devant moi, sur ma gauche, une lueur vive. \*\*\*

Trouvant ce fait anormal, j'ai ralenti et, plus je me rapprochais de cette clarté plus la lueur était incandescente. Je me suis arrêté et suis descendu de mon véhicule. J'ai alors constaté que la lumière était émise par un disque plat de couleur violette d'un mètre de diamètre environ. \*\*\*

Toutes les 3 ou 4 secondes, une lueur jaillissait, cela ressemblait à des étoiles qui s'éteignaient après une chute que j'évalue à une dizaine de mètres. \*\*\*

Quant au disque, il semblait se situer à 200 mètres de hauteur et la clarté éclairait sur un kilomètre environ. \*\*\*

Je suis resté sur place environ 5 bonnes minutes. J'attendais qu'un automobiliste passe afin de servir de témoin. \*\*\*

Je me suis ensuite dirigé sur les lieux de mon travail et lorsque je suis parti, j'ai constaté que le phénomène persistait. \*\*\*

A mon arrivée au travail, j'ai avisé mon chef de chantier. Ce dernier m'a posé la question suivante " Est-ce que tu es sûr que des militaires n'effectuaient pas des manoeuvres sur le secteur ? " \*\*\*

J'ai douté de moi. Le soir, sur le chemin du retour, afin d'en avoir le coeur net je me suis arrêté au magasin et j'ai demandé si des militaires effectuaient des manoeuvres. Il m'a été répondu négativement. \*\*\*

En rentrant à mon domicile, j'en ai parlé à mon épouse. \*\*\*

Ne travaillant pas le Samedi, ni le Dimanche, j'ai attendu ce jour pour vous signaler ce fait. \*\*\*

Je ne sais pas si d'autres personnes ont aperçu l'objet volant que je n'ai pas identifié. \*\*\*

Vendredi matin, le ciel était dégagé et l'on apercevait les étoiles. \*\*\*

C'est la première fois que j'aperçois un tel objet. \*\*\*

Cela m'a tellement tracassé que j'en ai rêvé dans la nuit du vendredi au samedi. \*\*\*

.- S.I. -Aucun moment, je n'ai vu le disque effectuer une manoeuvre quelconque. \*\*\*

.- S.I. -Le disque était en position verticale et émettait une clarté que d'un côté, c'est-à-dire vers moi.

Je le répète, le disque était de couleur violette comme une flamme de chalumeau et émettait une lueur un peu plus claire mais qui n'était pas éblouissante.

.- S.I. -Lorsque je me suis arrêté, je me trouvais à environ 800 mètres de l'objet et je suis affirmatif, la clarté ne m'éclairait pas, c'est à dire que je restais dans l'obscurité. \*\*\*

\*\*\* Je suis affirmatif quant à mes dires et je jouis de toutes mes facultés mentales. Depuis le mois de Mai 1980, j'emprunte le même itinéraire et c'est la première fois que je suis témoin d'un tel fait. \*\*\*\*

Le 08 Septembre 1980 à 20 heures 30'.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

( A signé au carnet de déclarations )

..... Fournissant notre enquête, nous Gendarme P entendons :

B , A , épouse V , âgée de 46 ans, Gérante du magasin demeurant à , née le , fille de A et de B  
T , épouse, 3 enfants, de nationalité française, qui nous déclare :

\*\*\* Vendredi dernier, dans la soirée, un client s'est présenté au magasin pour y effectuer un achat. Cet homme, d'une cinquantaine d'années est venu à me parler d'un phénomène qu'il avait constaté le matin même. Il m'a demandé si actuellement, il y avait des manoeuvres militaires. Je lui ai répondu que je ne pensais pas et il m'a raconté qu'il avait vu une boule lumineuse au-dessus d'un bois sur la gauche avant d'arriver à ..... au-niveau de la pépinière sur le C.D. .... \*\*\*

\*\*\* L'attitude de cette personne me paraissait tout à fait normale.

\*\*\* Ce n'est pas la première fois que ce client fait des achats à mon magasin. Je n'ai rien à lui reprocher. \*\*\*

\*\*\* A ....., aucune autre personne ne m'a signalé de tels faits. \*\*\*

\*\*\* C'est tout ce que je peux vous dire sur cette affaire. \*\*\*\*

Le 12 Septembre 1980 à 10 heures 30'.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

( A signé au carnet de déclarations ).

Il est à noter que Monsieur M..... est la seule personne à nous signaler un tel phénomène sur le territoire de la Commune de ..... et les environs et que malgré nos recherches, aucun témoin oculaire n'a été découvert.

Fait et clos à ....., le 14 Septembre 1980.

Le Gendarme P. J.

-----